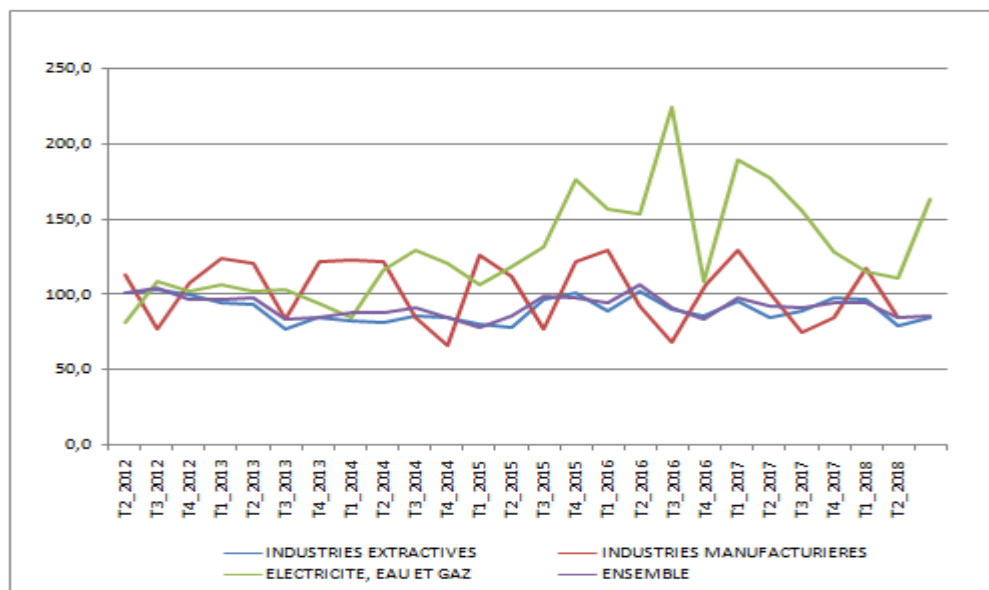


REPUBLIQUE DU TCHAD
-----0-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----0-----
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
DU DEVELOPPEMENT
-----0-----
SECRETARIAT GENERAL
-----0-----
DIRECTION GENERALE
-----0-----
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE, DES
ETUDES ECONOMIQUES ET DEMOGRAPHIQUES
-----0-----
DEPARTEMENT DES SYNTHESSES ET STATISTIQUES
ECONOMIQUES

Unité-Travail-Progress

INDICE HARMONISE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (2^{ème} trimestre 2018)



Présentation

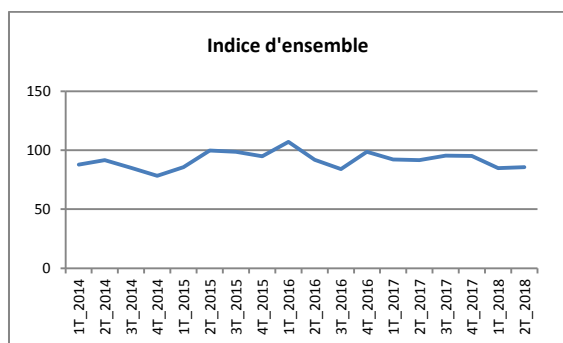
L'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) est un indicateur permettant de mesurer l'évolution de la production du tissu industriel sur une période bien définie.

L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) publie depuis janvier 2012 des notes trimestrielles de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) pour répondre aux besoins des utilisateurs de disposer des informations trimestrielles sur l'activité industrielle du Tchad.

L'indice base 100 en 2012 du Tchad, couvre les industries extractives, industries agro-alimentaires, industries du textile, d'habillement et du cuir, l'imprimerie, les industries pétrolières, les industries de matériaux-minéraux, les industries métalliques, les industries manufacturières et les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. L'indice est de type Laspeyres pondérant les indices de sous-branches relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale. L'échantillon comporte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95 % de la valeur industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin du trimestre sous revue.

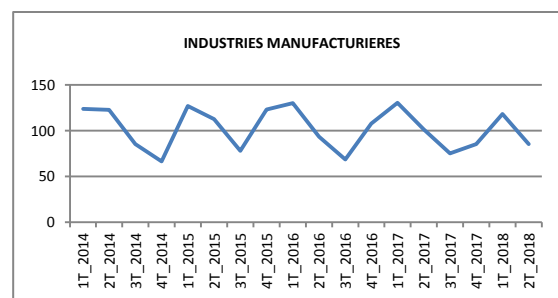
Une légère hausse de production des activités industrielles

L'activité de production industrielle au 2^{ème} trimestre 2018 est en légère hausse de 0,78 % par rapport au trimestre précédent. Cette faible hausse tire sa source essentielle dans l'augmentation de la production dans les industries extractives (7,71 %), les industries de production et de distribution d'eau, d'électricité et de gaz (47,33 %) et l'imprimerie (58,30 %) bien que les productions dans les branches telles que les industries agro-alimentaires et les industries pétrolières soient en baisse. En revanche, l'activité de production industrielle en glissement annuel est en baisse de 6,69 %.



Une baisse de production des industries manufacturières

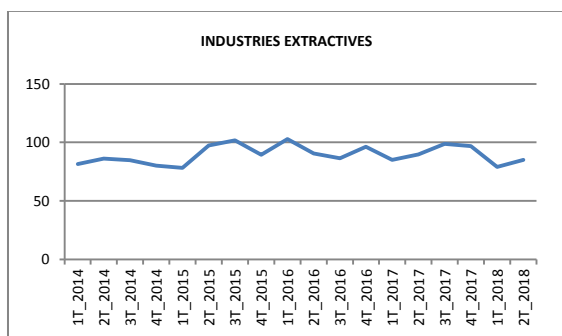
Au 2^{ème} trimestre 2018, l'indice de l'industrie manufacturière qui regroupe une grande partie des industries tchadiennes est en baisse de 27,90 % par rapport au trimestre précédent. La difficulté que rencontre la trésorerie, les méventes eu égard à la crise qui sévit au Tchad et la concurrence des produits importés sont à l'origine de cette baisse. De même, en glissement annuel, les activités de production dans cette branche sont en baisse de 15,89 %.



Une hausse de la production des industries extractives

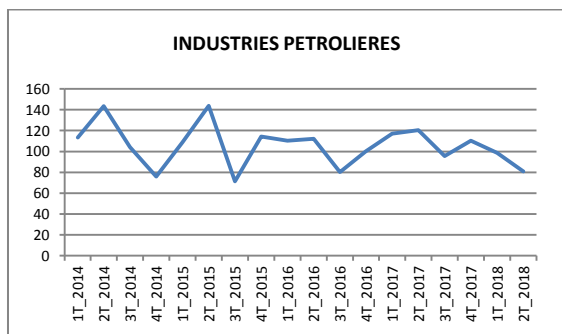
La production des industries extractives au 2^{ème} trimestre 2018 est en hausse de 7,71 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est due au démarrage effectif de la production

de la deuxième cimenterie CIMAF. En revanche, la production des industries extractives en glissement annuel est en baisse de 5 %.



Une baisse de production des industries pétrolières

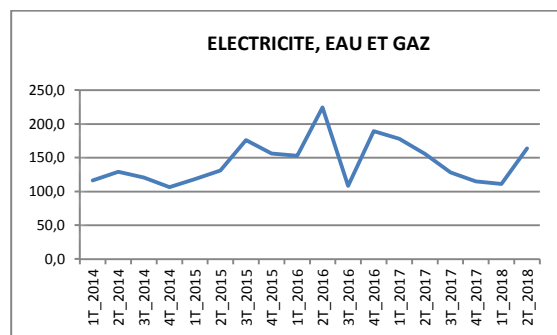
Les activités de production dans les industries pétrolières au 2^{ème} trimestre 2018 sont en baisse de 18,15 % par rapport au trimestre précédent. La cause principale de cette baisse est la chute drastique de la production du super. De même, la production des industries pétrolières en glissement annuel est en baisse de 32,9 %.



Une reprise de la production dans les industries de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz

Les activités de production d'eau, d'électricité et de gaz qui sont en baisse depuis le 4^{ème} trimestre 2016 ont repris. En effet, l'indice de production et de distribution d'eau, d'électricité

et de gaz au 2^{ème} trimestre 2018 est en hausse de 47,3 % par rapport au trimestre précédent. Cette hausse trouve sa source essentielle dans la sous-branche de production et de distribution d'électricité et de gaz avec un glissement trimestriel de 58,96 %. Par ailleurs, en glissement annuel, les activités de production et de distribution d'électricité, d'eau et de gaz sont en hausse de 4,99 %.



Une forte baisse de production dans les industries agro-alimentaires

La production des industries agro-alimentaires au 2^{ème} trimestre 2018 est en baisse de 41,17 % par rapport au trimestre précédent en raison de la concurrence des produits de consommation en provenance des pays comme le Nigéria, le Cameroun et le Soudan. En revanche, en glissement annuel, la part de la production dans les industries agroalimentaires est en hausse de 60 %.

Une forte hausse de production de l'imprimerie

Les activités de production de l'imprimerie au 2^{ème} trimestre 2018 sont en hausse de 58,3 % par rapport au trimestre précédent. En effet, les activités de l'imprimerie qui étaient inactives depuis le troisième trimestre 2017 ont repris. De même, la production de l'imprimerie en glissement annuel est en hausse de 85,8 %.

Indices des branches regroupées			
BRANCHES	2^{ème}	Glissement	Glissement
REGROUPEES	Trim. 2018	Trimestriel(%)	Annuel(%)
Industries extractives	85,06	7,71	-5,05
Industries agro-alimentaires	95,19	-41,17	60,00
Industries du textile, d'habillement et cuir	0,00	0,00	0,00
Imprimerie	176,51	58,30	85,80
Industrie pétrolière	80,79	-18,15	-32,87
Industries de matériaux minéraux	71,45	0,00	-73,09
Industries métalliques	66,11	0,00	0,00
Autres industries manufacturières	54,10	0,00	0,00
Electricité, eau et gaz	163,58	47,33	4,99
IHPI_ Global	85,61	0,78	-6,69

Aperçu méthodologique de l'IPI

Champ couvert

Dans le cadre de l'IPI harmonisé dans les pays membres d'Afristat, le Champ de l'industrie est bien délimité : le calcul de l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle (IHPI) se rapporte au seul secteur secondaire et ne prend en considération que les activités productives des entreprises industrielles. L'activité d'égrenage du coton est classée dans la nomenclature d'Activités des Etas Membres d'Afristat (NAEMA) parmi les activités agricoles. Les industries extractives sont incluses dans le champ de l'IHPI. Les Boulangeries industrielles qui sont à l'évidence des industries alimentaires, sont aussi incluses dans le calcul de l'IHPI. A l'inverse, les dépôts de pain ne sont pas pris en compte. Les activités de construction ne sont pas observées.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de liste des entreprises du répertoire des entreprises que dispose l'INSEED. Cette liste a été étendue à d'autres entreprises issues des fichiers des autres administrations (DGI, CNPS...). Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité sectorielle et de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 26 entreprises et 31 produits couvrant 95% de la valeur industrielle du pays.

Modalité de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui de proportion cumulées. IL est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de taille de l'entreprise.

Modalité de calcul des indices

Le calcul des indices harmonisés de la production industrielle s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques (séries témoins) aux indices de sous-branche et à l'IPI harmonisé national. Les indices élémentaires représentent le rapport de la quantité produite au cours du trimestre courant à celle correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon le poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IHPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon le poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Annexe

Tableau A01 : Indices par branches d'activité

BRANCHES	Pondérations	T2_2017	T1_2018	T2_2018	Variation trimestrielle	Glissement annuel
EXTRACTION D'HYDROCARBURES	8148,7	89,3	78,3	84,7	8,1	-5,2
AUTRES ACTIVITES EXTRACTIVES	17,3	57,6	25,4	25,4	0,0	-56,0
ACTIVITES DE SOUTIEN AUX INDUSTRIES EXTRACTIVES	289,3	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
FABRICATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES	304,8	35,6	177,6	43,3	-75,6	21,9
FABRICATION DE BOISSONS	100,1	117,1	190,5	278,9	46,4	138,2
FABRICATION DES PRODUITS A BASE DE TABAC	86,6	77,2	73,1	65,3	-10,5	-15,3
FABRICATION DE PRODUITS TEXTILES	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FABRICATION D'ARTICLES D'HABILLEMENT	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
IMPRIMERIE ET REPRODUCTION D'ENREGISTREMENTS	7,1	95,0	111,5	176,5	58,3	85,8
RAFFINAGE PÉTROLIER, COKEFACTION	907,8	120,4	98,7	80,8	-18,1	-32,9
FABRICATION DE MATERIAUX MINERAUX	30,5	265,5	71,4	71,4	0,0	-73,1
FABRICATION DE MACHINES ET D'EQUIPEMENTS N.C.A.	28,4	66,1	66,1	66,1	0,0	0,0
FABRICATION DE MEUBLES ET MATELAS	0,2	54,1	54,1	54,1	0,0	0,0
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ,	57,6	161,0	109,1	173,4	59,0	7,7
CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	12,7	132,3	119,9	119,1	-0,6	-10,0
ENSEMBLE	10000,0	91,8	85,0	85,6	0,8	-6,7

Source : INSEED/DSSE/SCPM

Supervision générale et coordination des travaux :

- **NOUR GOUKOUNI NOUR**, Directeur Général de l'INSEED ;
- **YOUSOUF IBN ALI**, Chef de département des Synthèses et Statistiques Economiques ;
- **AHMAT SOULEYMAN HACHIM**, Chef de Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques ;

Collecte des données :

- **KOINA ALAINA**, Cadre Statisticien Economiste au service de la Conjoncture ;
- **KAGONBE Boris**, Cadre Statisticien au service de la Conjoncture ;
- **BAMANI KEMDI Richard**, agent au Service de la Conjoncture et des Prévisions Macroéconomiques .

Traitement et rédaction :

- **FANGAMLA MARANDI**, Responsable de la Conjoncture ;
- **KOINA ALAINA**, Cadre Statisticien Economiste au service de la Conjoncture .

Toutes les correspondances concernant l'Indice Harmonisé de la Production Industrielle sont à adresser à :
Monsieur le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), BP: 453 – N'Djamena – Tchad, tel: +235 22 52 31 64, Fax: +235 22 52 66 13,
E-mail: inseed@intnet.td, Site web: www.inseed-td.net